

Match #5 : 1/4 de finale
dimanche 03/07/2016 – France / Islande
Achats à effectuer entre le 27 juin et le 02 juillet 2016 20h.

Si la France gagne,
vos achats

100%

★ REMBOURSÉS★

du 10 juin au 10 juillet 2016



*voir modalités au verso et sur www.teleshopping.fr

TELE
SHOPPING

Si l'équipe de France masculine de football gagne chaque match qu'elle joue, prolongation incluse, dans le cadre du **Championnat d'Europe de Football 2016**, alors **VOUS AUSSI VOUS ALLEZ PEUT-ÊTRE GAGNER !!!**

Pour tenter votre chance c'est très simple ! Il vous suffit :

→ **D'acheter au moins 1 produit** (carte de fidélité exclue) dans l'un des 7 magasins **Télésourcing de France Métropolitaine**, pendant les horaires d'ouverture indiqués en magasin et aux dates précisées ci-dessous.

→ **De glisser le bulletin de participation** disponible en magasin dûment rempli après achat (avec coordonnées, montant du ticket de caisse et duplicata du ticket de caisse imprimé et agrafé) dans l'urne prévue à cet effet.

Si la France gagne,
vos achats

100%

★ **REMBOURSÉS*** ★

du 10 juin au 10 juillet 2016



CALENDRIER DE PARTICIPATION

Match #1 :
vendredi 10/06/2016 – France / Roumanie
Achats à effectuer entre le 6 juin et le 10 juin 2016.

Match #2 :
mercredi 15/06/2016 – France / Albanie
Achats à effectuer entre le 11 juin et le 15 juin 2016.

Match #3 :
dimanche 19/06/2016 – Suisse / France
Achats à effectuer entre le 16 juin et le 19 juin 2016.

Match #5 : ¼ de finale
dimanche 03/07/2016 – France / Islande
Achats à effectuer entre le 27 juin et le 02 juillet 2016 20h.

Si la France joue et gagne ensuite un huitième de finale, un quart de finale, une demi-finale, le match pour la 3^e place ou la finale, alors à chaque match, vos achats seront peut-être 100% remboursés* !



7 gagnants (1 gagnant par magasin Télésourcing) seront désignés par tirage au sort dans les 20 jours maximum après chaque match joué et gagné par la France.

*Jeu avec obligation d'achat. Les gagnants tirés au sort se verront rembourser le montant de leurs achats dans la limite de 300€ TTC. Le règlement complet de l'opération a été déposé chez Maîtres Chouaraoui, Nacache, Fourrier et Sadoun - Huissiers de justice, 41 allée de la Toison d'Or, 94000 Créteil. Ce règlement disponible sur www.teleshopping.fr et dans chaque magasin. Il peut aussi être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande en écrivant à l'adresse suivante : Top Shopping – bat. 264 – 45, avenue Victor Hugo – 93534 Aubervilliers Cedex (remboursement des frais d'affranchissement au tarif « lettre » lent en vigueur sur simple demande écrite à Top Shopping).

TELE
SHOPPING